

**B. NOTICE**

## NOTICE

### 1. Nom du médicament vétérinaire

Folligon 1 000 U.I. lyophilisat et solvant pour solution injectable

### 2. Composition

Chaque récipient de médicament vétérinaire reconstitué contient :

#### Substance active :

Serum Gonadotrophinum 1 000 U.I.

lyophilisat et solvant pour solution injectable

Lyophilisat : poudre blanche à blanc cassé.

Solvant : clair, incolore.

### 3. Espèces cibles

Cheval, bovin, porc, mouton, chèvre, chien, lapin.

### 4. Indications d'utilisation

En général, le médicament vétérinaire est indiqué pour le traitement de la subfertilité provoquée par un trop faible fonctionnement de l'ovaire et aussi pour induire la superovulation chez le bovin.

L'anœstrus est souvent provoqué par une mauvaise gestion (alimentation et logement). L'amélioration de la gestion est une première nécessité pour obtenir un traitement réussi.

Le médicament vétérinaire n'est pas un traitement d'une stérilité due à des anomalies anatomiques.

#### Chez la femelle

- |                 |  |
|-----------------|--|
| Cheval :        | - anœstrus   |
|                 | - induction de l'œstrus  |
| Bovin :         | - superovulation   |
|                 | - anœstrus   |
|                 | - stimulation de la fertilité après traitement aux progestagènes |
| Porc :          | - anœstrus après la période de lactation ou portées trop petites |
| Brebis/chèvre : | - induction de l'œstrus  |
|                 | - stimulation de la fertilité après traitement aux progestagènes |
| Chienne :       | - induction de l'œstrus  |
|                 | - anœstrus   |
| Lapin :         | - induction de l'œstrus  |
|                 | - anœstrus   |
|                 | - superovulation   |

### 5. Contre-indications

Aucune.

**6. Mises en gardes particulières**Gestation :

Ne pas administrer pendant la gestation.

Surdosage :

Peut donner lieu à une superovulation (effet parfois souhaité).

**7. Effets indésirables**

Cheval, bovin, porc, mouton, chèvre, chien, lapin.

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Anyphylaxis <sup>1</sup>
---	--------------------------

<sup>1</sup> Peut apparaître immédiatement après le traitement. Thérapie : injection d'adrénaline (1:1 000) I.V. ou I.M. dès l'apparition des symptômes de choc. Eventuellement soutenir avec un traitement aux corticostéroïdes.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : [adversedrugreactions\\_vet@fagg-afmps.be](mailto:adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be).

**8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**

Espèce animale	Indication et posologie
Cheval	- anœstrus/induction de l'œstrus : 1 000 - 2 000 U.I. (5 - 10 ml)
Bovin	- superovulation : 1 500 - 3 000 U.I. (7,5 - 15 ml) médicament vétérinaire I.M. entre le 8 <sup>e</sup> et le 13 <sup>e</sup> jour du cycle, suivi d'une préparation de PG F2 $\alpha$ , I.M. après 48 h. - anœstrus : 500 - 1 000 U.I. (2,5 - 5 ml) médicament vétérinaire I.M. - stimulation de la fertilité après traitement aux progestagènes : 300 - 750 U.I. (1,5 - 3,75 ml) médicament vétérinaire I.M.
Porc	- anœstrus après la période de lactation ou une nichée trop petite : 200 - 800 U.I. (1 - 4 ml), combiné avec de la gonadotrophine chorionique
Brebis, chèvre	- induction et synchronisation de l'œstrus : après retrait d'éponges vaginales progestatives administrer 400 à 700 U.I. (2 - 3,5 ml) médicament vétérinaire I.M.
Chienne	- anœstrus/induction de l'œstrus : 500 U.I. (2,5 ml)/animal ou 20 U.I. (0,1 ml)/kg PV/j. pendant 10 jours, suivi d'une injection de 500 U.I. HCG le jour 10
Lapin	- anœstrus/induction de l'œstrus : 40 U.I. (0,2 ml) médicament vétérinaire I.M. ou S.C. - superovulation : 40 U.I. (0,2 ml) I.M. ou S.C.

Mode d'administration

Reconstituer le lyophilisat avec le solvant fourni et administrer par voie intramusculaire (I.M.) ou sous-cutanée (S.C.).

**9. Indications nécessaires à une administration correcte**

-

**10. Temps d'attente**

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

**11. Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2° C et 8° C).

Le médicament vétérinaire reconstitué à conserver au réfrigérateur (entre 2° C et 8° C).

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 24 h.

**12. Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

**13. Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

**14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

BE-V059272

Présentation :

Boîte en carton contenant 1 flacon (1 000 UI) de lyophilisat et 1 flacon (5 ml) de solvant.

**15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

Avril 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

**16. Coordonnées**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim De Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet International B.V., Wim De Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Intervet International GmbH, Feldstrasse 1a, 85716 Unterschleißheim, Allemagne

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

MSD Animal Health Belgium

Tél : + 32 (0)2 370 94 01